

**Licence professionnelle Encadrement d'ateliers de
pratique théâtrale**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale. 2013, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02038244

HAL Id: hceres-02038244

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038244>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Encadrement d'ateliers de pratique
théâtrale

de l'Université Sorbonne Nouvelle –
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP140006967

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, centre Censier 13 rue de Santeuil, 75005 Paris
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : De nombreux partenariats avec des théâtres, des compagnies et des institutions culturelles. Le détail des conventions n'est pas indiqué.
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Encadrement d'ateliers de pratiques théâtrales* a été créée en 2002 et, après dix années d'existence, demande son renouvellement à l'identique. Elle est portée exclusivement par l'Institut d'Etudes Théâtrales (IET) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Ouverte à la formation initiale (étudiants titulaires d'une L2 en Etudes théâtrales) et à la formation continue, elle reçoit régulièrement des étudiants inscrits par validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par validation des acquis professionnels (VAP). Elle vise à former des animateurs d'ateliers de pratique théâtrale pour des interventions en milieu scolaire, associatif ou sur le terrain de l'action sociale (hôpitaux, prisons, etc.).

Les compétences visées sont l'organisation et l'encadrement de ces ateliers ainsi que le développement de propositions artistiques à l'intention des groupes de théâtre amateur. Cette formation est unique en son genre sur le territoire national. Elle associe des enseignements théoriques à choisir au sein de la licence d'Etudes Théâtrales, des enseignements théoriques spécifiques, un stage tuteuré à effectuer dans le cadre des ateliers de pratiques théâtrales de l'IET de Paris 3, et un stage en milieu professionnel.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale* proposée par l'IET de l'Université Sorbonne Nouvelle, offre l'exemple d'une formation innovante, clairement construite, dont les orientations pédagogiques et les objectifs professionnels sont précisément définis. Elle prend appui sur les nombreuses ressources artistiques et professionnelles de Paris et de la région parisienne ainsi que sur le potentiel pédagogique propre à l'IET, notamment sur les nombreux ateliers de pratique théâtrales destinés aux étudiants, fournissant ainsi le terrain propice aux stages tuteurés. Cependant, elle souffre d'une faiblesse : l'absence d'une politique de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Le projet pédagogique repose sur une articulation cohérente entre quatre ensembles : les enseignements théoriques, choisis par contrat pédagogique individualisé parmi les unités d'enseignement de la licence d'Études Théâtrales (105 heures) ; les enseignements de spécialité de la licence pro (280 heures) ; le stage tuteuré (de 90 à 105 heures) ; le stage en entreprise (250 heures). Deux formules contribuent à son efficacité : la session de travail intensive initiale, permettant de former le groupe et de créer un référentiel commun, et le projet pédagogique individualisé élaboré avec les responsables de la licence professionnelle.

Les modalités de contrôle des connaissances sont claires et conformes aux exigences d'une licence professionnelle : rédaction de mémoires après le stage tuteuré et le stage professionnel, notamment, avec la présence à chaque fois d'une soutenance orale. Toutefois, une ambiguïté concernant d'éventuelles procédures de compensation entre les modules, existe : l'obligation d'obtenir la note minimale de 10 sur 20 pour l'ensemble « stage tuteuré + stage professionnel » n'est pas mentionnée.

Aucun dispositif n'a été mis en place pour évaluer l'insertion professionnelle des étudiants mis à part une enquête par courriel, avec un faible taux de réponse (15 %). Les réponses données en exemple laissent apparaître un faible pourcentage de poursuite d'études : soit en master, soit dans une école supérieure de théâtre (ENSATT, ESNAM). Il semble donc que les remarques formulées lors de la précédente évaluation, ont bien été entendues (confusion entre licence professionnelle et licence d'Études Théâtrales).

Le volume global des enseignements dispensés par des professionnels, hors encadrement des stages et des projets tuteurés, est de 180 heures, soit 42 % du volume total des heures d'enseignement, et peut dépasser les 50 %. Les intervenants sont deux professionnels extérieurs, un Personnel Associé Sciences et Techniques (PAST) et un « forum de professionnels associés » (les responsables des ateliers de pratiques théâtrales de l'IET). Le porteur de la formation est lui-même auteur, metteur en scène et directeur d'un théâtre. Tous ces éléments offrent de très bonnes garanties sur la qualité de la formation.

La formation est par ailleurs reconnue par l'Assurance Formation des activités du spectacle (AFDAS), et donne lieu à une dispense des épreuves théoriques pour la certification de comédien intervenant.

Les professionnels sont impliqués à toutes les étapes du cursus (jury de sélection, entretiens, stage préparatoire de préentrée et construction des parcours individualisés des étudiants). Ils sont également présents dans le conseil pédagogique de la licence professionnelle qui se réunit deux fois par an. Enfin, ils sont membres des jurys de soutenance des mémoires de stage. Il n'existe pas (ou pas encore) de conseil de perfectionnement.

Le seul lien mentionné avec une autre formation, est celui avec la licence d'études théâtrales de Paris 3 : quelques enseignements théoriques en commun, et le suivi par les étudiants de la formation des ateliers de pratique théâtrale en L1, lors du stage tuteuré.

La formation est unique sur le plan national, et correspond à des besoins professionnels croissants. La fragilité de l'emploi dans le secteur artistique et le régime d'assurance chômage de l'intermittence, rendent cependant difficile l'appréciation de l'insertion professionnelle des diplômés.

- Points forts :

- La formation est unique en son genre sur le territoire national.
- Elle correspond à une forte demande (développement d'activités théâtrales en milieu scolaire, associatif, ou sur le terrain de l'action sociale).
- Elle entretient des liens nombreux, très variés et de qualité avec le milieu professionnel.
- Elle prend appui sur l'Institut d'Études Théâtrales de l'Université Sorbonne Nouvelle, et sur son très important potentiel pédagogique.
- Elle est reconnue par les institutions publiques, en particulier par l'AFDAS.

- Points faibles :
 - L'absence d'instruments d'évaluation de l'insertion professionnelle des anciens étudiants.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - La non-prise en compte de l'obligation légale d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble « stage tuteuré + stage professionnel ».

Recommandations pour l'établissement

Même si la situation de l'emploi dans le domaine artistique rend difficile cette tâche, la formation devrait impérativement se doter d'instruments d'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés.

L'actuel conseil pédagogique devrait être transformé en conseil de perfectionnement.

L'obligation légale d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble « stage tuteuré + stage professionnel », doit être respectée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A+
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,
Directeur de la Section des formations et
des diplômés
AERES


Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley

Licence professionnelle Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques
Demande n°S3LP140006967

Ce rapport nous semble décrire avec précision les caractéristiques de notre licence, ses points forts et ses points faibles. Les points forts l'emportent largement dans l'évaluation, puisque cela se traduit par un A+ pour l'insertion professionnelle de nos étudiants, ce que l'on est en droit d'attendre d'une licence pro. Mais le projet pédagogique est également salué : « une formation innovante, clairement construite, dont les orientations pédagogiques et les objectifs professionnels sont précisément définis » Et qui se traduit par l'attribution d'un A.

Le rapport met également en évidence la richesse des liens qu'entretient cette licence avec le milieu professionnel. « Les professionnels sont impliqués à toutes les étapes du cursus » note le rapport. Ils sont en effet omniprésents et décisifs par le réseau qu'ils constituent pour nos étudiants, lesquels trouvent par là-même de nombreuses opportunités de stages en entreprise. Ces liens avec le milieu professionnel sont déclinés dans la synthèse « Points forts ». Ils représentent 3 des 5 points forts mentionnés. Il nous semble du coup paradoxal de nous voir attribuer la note B sur cet aspect de notre licence. Car c'est à nos yeux le point fort des points forts de notre offre de formation.

Les experts notent quelques points faibles d'importance touchant au pilotage de la licence :

- « *L'absence d'instruments d'évaluation de l'insertion professionnelle des anciens étudiants* »

REPONSE:

Nous nous permettons de relever un paradoxe entre le A+ attribué à l'insertion professionnelle et cette remarque en partie justifiée à laquelle nous essayons de remédier depuis deux ans par la mise en place d'un blog de la licence pro. Ce blog autogéré par les étudiants sous la responsabilité de l'équipe pédagogique permet :

- de constituer un réseau des anciens de la licence pro.
- de mettre en ligne les offres de stages et d'emploi dans le domaine concerné.
- d'avoir un suivi de l'ensemble des activités de la licence pro durant l'année.
- de mettre en ligne les comptes-rendus du conseil pédagogique.

C'est cet outil qui nous permettra dans le temps de mesurer qualitativement l'impact de notre enseignement et la reconnaissance de la licence pro dans le milieu professionnel. Toutefois nous travaillons à pérenniser cet outil en cherchant à créer un poste de web master à mi-temps pour construire un site évolutif et davantage interactif.

- « *L'absence de conseil de perfectionnement* »

REPONSE:

Comme nous l'indiquions dans la maquette, notre conseil pédagogique est déjà clairement en voie de se transformer dès l'année 2013-2014 en conseil de perfectionnement. Il est composé :

- des 5 membres du tronc commun, professionnels et titulaires associés à la licence pro.
- il comprend deux étudiants élus.
- deux professionnels extérieurs, appartenant aux institutions partenaires avec lesquelles nous avons signé des conventions viendront compléter l'ensemble en 2013-2014.

Nous nous réunissons trois fois par an. Un bilan quantitatif et qualitatif est fait à cette occasion.

L'objectif de la création d'un site dédié à la licence pro nous semble essentiel pour perfectionner l'offre de formation.

Un dialogue avec l'équipe du master pro théâtre sera également renforcé pour tout ce qui touche aux recherches de financements via la taxe professionnelle.

- *« La non-prise en compte légale d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble « stage tuteuré + stage professionnel »*

REPONSE:

Cette ambiguïté mentionnée en page 2 du rapport nous semble pouvoir être facilement levée. Car dans les faits, une note en dessous de 10 à la soutenance du mémoire de stage en entreprise était clairement éliminatoire. Nous veillerons toutefois à nous conformer aux recommandations de l'Aeres en inscrivant dans les textes cette obligation légale.

Les recommandations pour l'établissement appellent sans doute une réponse autre que celle du seul responsable de la licence pro. Nous nous permettons toutefois de réitérer notre remarque quant à la difficulté de la tâche d'évaluer l'insertion professionnelle des diplômés dans ce domaine précis des pratiques artistiques :

- difficultés liées aux moyens humains et financiers - notre UFR Arts et Media étant clairement sous doté en enseignants et personnels –
- difficultés techniques, car dans ce domaine de l'emploi artistique, les employeurs sont multiples et les activités d'encadrements de nos étudiants formés se couplent bien souvent avec d'autres activités (enseignants, acteurs professionnels en exercice etc.)

Pour conclure, nous remercions vivement les experts de ce rapport pour leur lecture attentive et critique de notre offre de formation. Et nous prendrons bien évidemment en compte dans la mesure du possible leurs recommandations.